COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

(BUDGET SPANC)

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin

de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes ; elle est disponible sur le site

internet de Grand Orb.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2022.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a

vocation à préparer l'avenir.

Le budget SPANC est un Service Public d'Assainissement Non Collectif.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des

parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts,

remboursement des crédits...).

Pour notre intercommunalité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la

population (visites de contrôle) et à la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 29 100,22 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires, les charges de gestion courante, les

dotations aux provisions.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 29 100,22 euros.

Au final, l'année 2022 a généré un résultat à zéro.

Le résultat cumulé de clôture s'élève à 0 euro.

RECU EN PREFECTURE le 05/04/2023 Application agréée E-legalite.com 71\_AN-034-200042646-20230322-D2023\_25-BF Page 1 sur 2

## b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	8 670,00 €		
Dépenses de personnel	20 284,22 €	Recettes des services	8 577,55 €
Autres charges de gestion courante		Dotations et participations	20 522,67 €
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	
Dotations aux provisions	146,00 €	Autres recettes	
Total dépenses réelles	29 100,22 €	Total recettes réelles	29 100,22 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Excédent brut reporté	
Total général	29 100,22 €	Total général	29 100,22 €

## II. La section d'investissement

En 2022, il n'y a eu ni recettes ni dépenses d'investissement.

C'est donc le résultat antérieur de 3 168,35 euros qui est repris.

Le résultat cumulé de clôture s'élève à 3 168,35 euros.

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L 5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Bédarieux, le 22 mars 2023

Le Président, MATHIEU Pierre

